



COMMUNE DE MAURECOURT

78780

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2026

Date convocation :
28 août 2026

Date affichage avis :
28 août 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Objet :
**CESSION DE LA
PROPRIÉTÉ
CADASTRÉE AH 1364
15 RUE MAURICE
BERTEAUX**

L'an deux mil vingt-six, le 3 septembre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Xavier TALON, Maire.

Étaient présents : Mme Martine MORY, M. Didier GUERREY, Mme Manuela VIEIRA DE CASTRO, M. Régis TRICHARD, Mme Alice FOURNIL, M. Sylvain PERROT, M. René CHOTEAU, Mme Nicole COURBET, M. Jean-Luc HOUBRON, Mme Astrid DELANNOY, M. Joël DRECOURT, Mme Valérie BAYLOT, Mme Françoise de VINZELLES, Mme Véronique GOUSY, M. Kanesamohan KANAGARAJAH, Mme Noémie CASSELEUX, Mme Nadia LAARAJ, M. Anthony DESCHAMPS, M. Kevin GOUALCH, M. François LEVEEL, M. Niels JULIEN-SAINT-AMAND, Mme Camille LAVIALLE.

Excusés : Mme Michèle BARATELLA (représentée par M. Didier GUERREY), Mme Annette MORIN (représentée par Valérie BAYLOT), M. Rémi LEVEQUE (représenté par Sylvain PERROT), M. Côme GRONDIN (représenté par Mme Nicole COURBET).

Secrétaire de séance : Mme Astrid DELANNOY.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil municipal,

Sur présentation de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n° 2025-43-44 du 10/07/2025 relative à la location-vente de la propriété cadastrée AH 1364, sise 15 rue Maurice Berteaux,

Vu le bureau municipal du 27/08/2026,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la cession de la propriété cadastrée AH 1364, sise 15 rue Maurice Berteaux, au profit de la SCI NOEM 78, représentée par son gérant, Monsieur Emmanuel RANDON ;

Fixe le prix de cession de ladite propriété à la somme de 190 000 euros, diminuée du montant des loyers déjà versés au titre de la convention d'occupation précaire ;

Précise que, compte tenu de la substitution intervenue au profit de la SCI NOEM 78, les loyers antérieurement versés dans le cadre de la convention d'occupation précaire sont réputés avoir été versés au bénéfice de la SCI NOEM 78 et seront pris en compte dans le calcul du prix définitif de cession ;

Précise que la cession interviendra à l'issue de la convention d'occupation précaire, soit compter du 01/01/2027 ;

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique de vente au profit de la SCI NOEM 78 ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette cession ;

Accusé de réception en préfecture
078-217803824-20260903-2026-58-59-DE
Date de télétransmission : 17/09/2026
Date de réception préfecture : 17/09/2026



Dit que les frais liés à la réalisation de la vente seront à la charge de l'acquéreur, conformément aux dispositions applicables.

Pour extrait conforme,
Maurecourt, le 4 septembre 2026



Le Maire
Xavier TALON

Accusé de réception en préfecture
078-217803824-20260903-2026-58-59-DE
Date de télétransmission : 17/09/2026
Date de réception préfecture : 17/09/2026

ARRONDISSEMENT DE SAINT GERMAIN EN LAYE - CANTON DE CONFLANS SAINTE HONORINE
1, RUE DU MARECHAL LECLERC - 78780 MAURECOURT
TELEPHONE : 01.39.70.23.20

